



Paris, le 20 juin 2013

# COMMUNIQUÉ

## **Emprunts structurés et toxiques**

### **Les villes moyennes très préoccupées par le projet de validation législatif**

La Fédération des villes moyennes, association paritaire, présidée par Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges et Caroline Cayeux, sénatrice-maire de Beauvais, vient d'apprendre avec gravité et inquiétude, les récentes annonces faites par l'exécutif, pour le règlement des contentieux portant sur des emprunts toxiques.

Au nom de la survie des finances publiques, le Gouvernement vient en effet d'annoncer qu'il était souhaitable qu'une loi de validation législative intervienne pour régler les cas d'inexactitudes ou bien de défaut de taux effectif global (TEG), dans les contrats de prêts toxiques souscrits par les collectivités locales. Le Gouvernement souhaite « *assurer la sécurisation juridique des contrats de prêt en cours aux collectivités locales omettant la mention formelle du TEG et mieux proportionner les conséquences d'une erreur dans le calcul de ce taux* » (cf. jugement du TGI de Nanterre du 8 février 2013, CG 93 c/ Dexia).

La Fédération des villes moyennes rappelle qu'une renégociation globale, par famille de produits, est indispensable sur cette question des produits structurés. Elle appréhende donc favorablement la proposition de mettre en place un fonds de soutien pluriannuel, essentiellement alimenté par le secteur bancaire.

Les élus des villes moyennes concernés estiment toutefois qu'il faut faire preuve de la plus grande réserve, vis-à-vis des instruments de validation législatifs, dont l'histoire de la décentralisation, montre qu'ils sont financièrement préjudiciables aux collectivités locales (remboursements sur les rôles supplémentaires de TP, fiscalité de France Télécom,...).

La FVM souligne également le déséquilibre important qui pourrait en résulter pour les emprunteurs, et d'un point de vue juridique, elle estime douteux de valider tous les contrats de prêts, dont chaque cas relève d'une situation distincte.

À l'origine, la FVM relève qu'il y a aussi des pratiques commerciales abusives, voire des situations qui relèvent de la sphère pénale (défaut de mise en garde du caractère spéculatif de certains produits, voire tromperie sur le calcul des échéances, effets de levier exorbitants hors charte Gissler), dont la possibilité de recours juridique ne peut être remise en cause.

**Contact médias :** Echos de villes : Sophie Prévost – tél. : 01 42 21 12 18

#### La FVM

Association présidée par Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, la Fédération des Villes Moyennes (FVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités qui intègrent une ville moyenne.

La FVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles urbains d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux, qui sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, la FVM est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FVM compte aujourd'hui près de 200 adhérents.

FVM

94 rue de Sèvres  
75007 Paris – France

Contacts :

Armand Pinoteau, chargé de mission  
Nicole Gibourdel, déléguée générale

Tél. : +33 1 45 44 99 61

Fax : +33 1 45 44 24 50

fvm@villesmoyennes.asso.fr

[www.villesmoyennes.asso.fr](http://www.villesmoyennes.asso.fr)